

Saint-Laurent de la Salanque

Liste des servitudes d'utilité
publique

PLU DOCUMENT N° 6C



Arrêté le 11 juillet 2016

Approuvé le 30 mars 2017

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Intitulé	Références permettant d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Acte	Service responsable
AS1 Servitude relative à la protection des eaux potables et minérales	Application de l'article 20 du code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961, modifié par décret n°67-1093 du 15 décembre 1967	Forage F1 La ville : alimentation en eau potable de la commune de Saint-Laurent de la Salanque. Périmètre de protection immédiat.	DUP par AP du 01/01/1964	Agence Régionale de Santé Délégation territoriale des Pyrénées-orientales 12, boulevard Mercader BP 928 66020 PERPIGNAN cedex
		Forage F2 La ville : alimentation en eau potable de la commune de Saint-Laurent de la Salanque. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 13/04/1984	
		Forage F3 Château d'eau : alimentation en eau potable de la commune de Saint-Laurent de la Salanque. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 25/09/1998, n° 3 072/98	
		Forage F1 N3 Conangle : alimentation en eau potable du Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 06/02/2014, n°2 014 037/0008	
		Forage F1 N4bis Conangle : alimentation en eau potable du Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 06/02/2014, n°2 014 037/0009	
		Forage F2 N3 Rompuda : alimentation en eau potable du Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 06/02/2014, n°2 014 037/0013	
		Forage F2 N4bis Rompuda : alimentation en eau potable du Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 06/02/2014, n°2 014 037/0012	
		Forage F3 N3 Els Prats : alimentation en eau potable du Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 06/02/2014, n° 2 014 037/0010	
		Forage F4 N3bis Varatxe : alimentation en eau potable du Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès. Périmètres de protection immédiat et rapproché.	DUP par AP du 06/2014, n° 2 014 037/0011	
Forage F5 l'Estaque : alimentation en eau potable de l'unité touristique Leucate – Le Barcarès. Périmètre de protection rapproché.	DUP par AP du 18/07/1983, n° 1 062/83			
EL9 Servitude de passage sur sur le littoral	Articles L.160-6 et L.160-6-1 du Code de l'urbanisme	Servitude de passage longitudinale de 3 mètres pour les propriétaires riverains du domaine public maritime		Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales Délégation à la mer et au littoral Unité gestion du littoral 2 rue Jean Richepin – BP 50909 66020 PERPIGNAN cedex

Intitulé	Références permettant d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Acte	Service responsable
I4 Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements	Loi du 15 juin 1906 Loi du 13 juillet 1925 Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée	Ligne électrique aérienne à 63 KV – 2 circuits Mas-Nou-Salanques		RTE – Transport Electricité Sud-Ouest Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux 34, rue Henri Barbusse – BP 52630 31026 Toulouse Cédex 3
PT1 Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques	Articles L.57 à L.62 et R.27 à R.39 du code des postes et télécommunications	Centre de réception et de radiogoniométrie de Saint Laurent de la Salanque – parcelle BT001 (centre n°066.02.70)	Décret ministériel du 12/10/1994	Défense- Division Technique B.C.A.C./CG-350T 14 rue Saint Dominique 449 ARMEES
PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Articles L.54 à L.56 et R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications (obstacles)	Centre de réception et de radiogoniométrie de Saint Laurent de la Salanque	Décret ministériel du 12/10/1994	
PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication	Article L.48 du Code des postes et télécommunications.	Câble Perpignan / Le Barcarès	AP du 06/08/1980	France Télécom – SDR/GA RS 30, Avenue de Pompidor BP 828 – 11108 Narbonne cédex.
PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Décret N° 95-1089 du 5/10/1995 Décret N° 2000-547 du 16 juin 2000 Décret 2005-3 du 4 janvier 2005 Article 562-1 du code de l'environnement	Plan de Prévention du Risque Inondation et mouvement de terrain	AP du 02/11/2005, modifié par AP du 23/07/2012	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service Risques Environnement/Prévention des risques 2 rue Jean Richepin 66 000 Perpignan

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE